

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2014

Réception par le Prefet : 20/10/2014

Publication : 24/10/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2014-4-5-1

Séance du vendredi 17 octobre 2014

### **CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 FIXATION DE L'ENVELOPPE "PROJETS D'INTÉRÊT LOCAL" PROGRAMME 2015**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport n°CG 2013-3-5-3 du 21 juin 2013 sur les fondamentaux de la deuxième génération de Contrats de Territoire de Vie,
- VU le rapport n°CG 2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 relatif à l'adoption des 7 Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération pour la période 2014-2019,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- fixe l'enveloppe 2015 des "Projets d'Intérêt Local" à 6 206 791 € d'autorisation de programme ;
- répartit cette enveloppe comme suit :

<b>Territoires de Vie</b>	<b>Enveloppes du programme 2015</b>
Piémont-Val d'Argent, Pays Welche	448 132 €
Colmar, Fecht et Ried	1 089 720 €
Florival, Vignoble, Plaine du Rhin	705 586 €
Thur Doller	706 284 €
Région Mulhousienne	1 273 012 €
Trois Pays	639 050 €
Sundgau	1 345 007 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 206 791 €</b>

- donne délégation à la Commission Permanente pour toutes les précisions à apporter à cette démarche ainsi que pour son suivi.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions